



COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 27 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018 – 29 H 00

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2018 adressée par le président
Nombre de membres en exercice : 28

L’an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la Présidence de Monsieur Christian RATTE,

Nombre de membres en exercice : 27

Étaient présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d’Huin), Jean-Philippe DESCOURVIERES, Bernard BICHET, (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Frédéric DOLE, Stéphanne GARREAU (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d’Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Mesdames Martine BOLE à Michel MAGNET, Stéphanne GARREAU à Guy MAGNIN FEYSOT

Étaient absent(s) excusé(s) : Messieurs Eric BOURGEOIS, Dominique MAMET, Gilles MONNIER,

Secrétaire de séance : Maryse JEANNIN

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu n° 26 du 12 février 2018
- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017
- Affectation des résultats 2017
- Vote des budgets 2018
- Vote des taxes locales 2018
- Demande de subvention Département – dossier transfert de compétence
- Règlement de service du SPANC
- Remboursement assurance suite à effraction au bâtiment relais
- Conseil de surveillance de l’ARS – confirmation du délégué
- Questions diverses

1. Validation du compte rendu n° 26 – séance du 12 février 2018

Pas d’observation, le compte rendu est validé à l’unanimité

2. Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017

Compte de gestion

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, approuve les comptes de gestion établis par le comptable :

- Budget principal
- SPANC
- Maison de santé
- ZAE La Vrine
- ZAE Champs Begaud
- Bâtiment relais

Compte administratif

Le Conseil Communautaire après avoir constaté la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2017 suivants présentés par le Vice-Président, le Président ayant quitté la séance et ne participant pas au vote

- Budget principal
- SPANC
- Maison de santé
- ZAE La Vrine
- ZAE Champs Begaud
- Bâtiment relais

3. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les affectations suivantes :

Budget principal :	1 179 746.09 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
	75 023.20 € reporté à l'article 001, excédent d'investissement
SPANC :	11 359.25 € reporté à l'article 002, déficit de fonctionnement
Maison de santé :	33 051.98 € reporté à l'article 1068, affectation en réserve
	105 292.17 reporté à l'article 001, déficit d'investissement
ZAE La Vrine :	5 114,81 € reporté à l'article 002, excédent de fonctionnement
	3 475.57 € reporté à l'article 001, excédent d'investissement
ZAE Champs Begaud :	250 € reporté à l'article 002, déficit de fonctionnement
	71 229.16 € reporté à l'article 001, déficit d'investissement
Bâtiment relais :	16 281.80 € reporté à l'article 002 excédent de fonctionnement
	62 268.12 € reporté à l'article 001, excédent d'investissement

4. Vote des budgets 2018

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets 2018 suivants présentés par Monsieur Le Président :

- Budget principal
- SPANC
- Maison de santé
- ZAE La Vrine
- ZAE Champs Begaud
- Bâtiment relais

5. Vote des taxes locales 2018

Monsieur le président propose au conseil communautaire d'augmenter la fiscalité directe locale de 2 %, Il précise que le taux de la cotisation Foncière des entreprises ne peut pas être augmenté cette année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et fixe les taux des contributions directes 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.51 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.49 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 19.38 %

6. Demande de subvention Département – dossier transfert de compétence

La Communauté de communes Altitude 800 s'est engagée dès la fin de l'été 2017 dans l'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le transfert des compétences eau potable et assainissement à la CCA 800 au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil départemental du Doubs a également souhaité s'engager auprès des collectivités s'étant engagé dans l'appel à projet.

A ce titre la Communauté de communes Altitude 800 sollicite le concours du Conseil départemental du Doubs et fait la demande d'une subvention d'un montant de 40 000 euros au Département du Doubs
Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette demande.

7. Règlement de service du SPANC et synthèse des contrôles

Monsieur Le Président informe le conseil Communautaire que cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion.

A cette occasion, la synthèse des contrôles (entraînant ou non des travaux) établie par le cabinet VERDI sera présentée à l'ensemble des maires.

8. Remboursement assurance suite à effraction au bâtiment relais

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire que suite à effraction au bâtiment relais (box 4 et 5 – VALLET), une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre compagnie d'assurance GROUPAMA.

Suite à ce sinistre, l'entreprise BURLA a été missionnée pour réaliser les travaux de remplacement d'une porte extérieure et d'un vitrage sur une autre porte extérieure pour un montant TTC de 6 068.40 €. Le montant remboursé par l'assurance sera de 6 038.40 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'indemnité de l'assurance définie ci-dessus et autorise le Président à encaisser les chèques à l'article 7788.

Sur proposition de Monsieur André SALOMON, Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de compléter les délégations données au président comme suit :

- acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance souscrits par la communauté de communes.

9. Conseil de surveillance de l'ARS – confirmation du délégué

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire du courrier de l'ARS faisant état de la composition du conseil de surveillance du CHI HAUTE COMTE.

Monsieur Guy MAGNIN-FEYSOT a été nommé par arrêté du 4 juin 2014 pour siéger à ce conseil de surveillance. Il y a lieu d'indiquer à l'ARS si le conseil communautaire souhaite maintenir cette représentation qui arrive à échéance le 26 avril prochain.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir Monsieur Guy MAGNIN FEYSOT pour siéger au conseil de surveillance du CHI HAUTE COMTE en qualité de représentant de la communauté de communes CCA 800.

10. Questions diverses

Désignation des délégués à l'EPF

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne comme suit les délégués pour siéger aux prochaines assemblées générales de l'EPF :

- Délégué titulaire : Monsieur Christian RATTE
- Délégué suppléant : Monsieur André SALOMON

Désignation d'un représentant au comité technique de l'office de tourisme de destination

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Claude COURVOISIER pour siéger au sein du Comité Technique chargé de travailler sur le projet de l'office de tourisme de destination.

Le Président,
Christian RATTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

"Espace Levier - Val d'Usiers"
BP 21 - 25270 LEVIER